

Chapelle Notre Dame D'Yron



De belles fresques romanes font la renommée de la chapelle de ce prieuré de l'abbaye de Thiron, fondé vers 1115 par Agnès de Montigny. Le bâtiment remonte en partie à cette époque.

Il se compose d'un vaisseau rectangulaire couvert d'une voûte en berceau plein cintre terminé vers l'orient par une abside voûtée en cul de four. La partie occidentale de la nef, au-delà des colonnes engagées supportant l'arc doubleau, ainsi que la façade percée d'une large baie géminée avec oculus doivent dater de la fin XIIème siècle, voire du début du XIIIème siècle, malgré l'aspect encore roman du portail. La partie la plus ancienne est ornée de fresques contemporaines de la construction. Dominant l'autel, la statue en pierre de Notre-Dame d'Yron est encore l'objet d'un pèlerinage. Les bâtiments du prieuré, reconstruits au début du XVIème siècle et transformés en habitations particulières, existent toujours au nord de la chapelle. En 1212, des enfants entraînés par le pâtre Estienne de Cloyes partent de la chapelle d'Yron pour une Croisade en Terre Sainte qui se termine tragiquement.

A la Révolution, la chapelle est vendue et transformée en grange à foin, mais le culte marial continue. Elle est rachetée en 1884 et son propriétaire en fait don à l'hospice. D'importants travaux de restauration sont effectués et elle est rendue au culte le 7 juillet 1898.

A la voûte du Chœur, le « Christ en Majesté » qui a été recouvert d'une composition identique au XIIIème siècle. Sur le mur latéral gauche, « l'Adoration des Mages » ainsi que « la Flagellation du Christ ». Ce dernier thème n'a que deux représentations connues dont celle de la Chapelle d'Yron. Sur le mur latéral droit, le « Baiser de Judas » et sur

celui de l'abside, les Apôtres figurés dans des arcatures peintes.
Il convient aussi de signaler, une très belle Vierge à l'enfant en pierre polychrome du XIV^{ème} siècle.



La chapelle est classée Monument Historique le 16 avril 1929.
Restauration des fresques en 1964.
De très importants travaux de restauration ont été réalisés récemment.

Prieuré d'Yron



En 1109, Saint Bernard de Tiron fondait son premier établissement dans la forêt de ce nom, grâce à la libéralité du comte Rotrou ; des religieux ensuite fondèrent 14 abbayes et 86 prieurés. Parmi ces derniers figurait à la 62^{ème} place : Yron.

L'histoire de ce prieuré semble commencer vers 1115 quand « Agnès, châtelaine de Montigny, qui possédait alors le fief le plus considérable du Dunois, fit don aux moines de Tiron d'un établissement comprenant : maison, vergers, jardins et l'étendue d'une charrue de terre (le labour de deux chevaux durant une année), le tout situé sur le ruisseau d'Yron : on peut donc la considérer comme la fondatrice de ce prieuré.

« Vers 1134, son mari augmenta ces dons et y joignit des droits d'usage et de paisson pour les porcs dans ses bois. Deux autres seigneurs, vers la même date, donnèrent aux moines trois fermes. Moins bienveillant à leur endroit, le vicomte de Châteaudun s'appropriâ leurs bœufs et dut ensuite reconnaître son tort, lequel dommage a été évalué, dans un accord daté de 1145, à onze livres, c'est-à-dire probablement le prix de quatre paires de bœufs ».

La bulle du pape Eugène III, en date du 30 mai 1147, confirme les biens de l'abbaye de Tiron, parmi lesquels Yron. Puis Thibault, comte de Blois, de Dunois et de Chartres, conjointement avec sa femme et ses enfantys, confirme aux moines, le 26 juin 1165, tout ce qui avait été précédemment donné, et en 1176, la bulle du pape Alexandre III nous montre le prieuré d'Yron comme constitué.

« une charte française donnée par Jean de Châtillon, comte de Blois et de Dunois, le 19 septembre 1272, renferme l'autorisation assez curieuse de tendre des filets en travers du lit desséché d'un ravin voisin d'Yron, permettant ainsi aux moines de recueillir les poissons qui s'échappaient des étangs situés en amont, lors des grandes crues ; ils pouvaient en outre poser des filets dans la rivière, leur étang et au moulin d'Yron. Les droits de Garenne et de colombier leur étaient reconnus. Le 3 avril 1272, le même comte avait exempté de toute redevance les valets du moulin d'Yron qui allaient, soit avec des chevaux, soit avec des ânes, chercher du grain pour le moudre ou qui en reportaient la farine ».

A Cloyes, les moines possédaient déjà les métairies de la Piotière, de la Chatonnerie, de la Grimaudière.

En 1516, Yron possédait 14 métairies dont 4 situées dans les paroisses de Cloyes.

Au XVIème siècle, les terres avoisinant Yron avaient été en grande partie divisées et données à cens par les moines, si bien qu'au moment de la Révolution « l'état des biens du Prieuré ou chambre abbatiale d'Yron, réunie à l'Abbaye de Tiron, ordre de Saint-Benoit, congrégation de Saint Maur, s'établissait comme suit : Bâtiment à l'usage de l'établissement : le manoir d'Yron et la cour de la chapelle. Un corps de ferme. Deux jardins : 1 boisseau. Terres 55 arpents. Friches ou bruyères : 30 arpents. Prés et mares : 4 arpents. Pâtures : 5 arpents. Vignes : 5 quartiers. Le tout affermé au sieur Guilpin : 400 livres ». « Cens, rentes et droits seigneuriaux sur le fief d'Yron : 150 livres. « les charges et services spirituels et temporels consistent à dire la messe à la chapelle tous les vendredis de l'année. »

Un document du 25 frimaire an 6 signale que :

« Le Commissaire du Directoire exécutif a exposé : que la ferme d'Yron, située en cette commune de Cloye, composée des bâtiments propres à son exploitation, cour, jardin, pressoir à cidre, 3 mines de pré, 19 à 20 arpents de terre labourable par saison, 10 boisseaux de vigne et 15 à 20 arpents de pâture, a été vendue par la Nation, il y a cinq ou six ans au citoyen Coustol, lequel l'a revendue peu après au citoyen Soulier, autrefois prieur de Bouches-d'Aigre, qui lui-même l'a revendue presque aussitôt au citoyen Gras, loueur de voitures à Paris.

« Que le citoyen Gras l'a revendue à un citoyen dont le Commissaire ignore le nom, mais que ce particulier a revendu l'ensemble à un autre particulier, dont on ignore tout.

« Considérant d'ailleurs que la Nation a intérêt à ce que la location de la ferme d'Yron ait lieu, puisque, aux termes de la loi, les fermages de cette métairie doivent être versés à titre de consignation dans la caisse du Receveur de ce département.

« Aujourd'hui s'est présenté le citoyen Jean Blanchard, huissier à Blois, lequel a dit que le citoyen J-B Dubois, chef de la 4ème division des bureaux du ministère de l'Intérieur, est le propriétaire de la métairie d'Yron, ce qu'il a prouvé en produisant des pièces d'où il résulte :

« Que lui, Dubois, a acheté cette métairie moyennant 6000 livres du citoyen Mathieu Davouge, marchand de tableaux à Paris, suivant acte passé à Paris, le 3 brumaire, an 4. Que le citoyen Louis Davouge l'avait acquise de Pierre Benoit Hannoteau et que celui-ci, l'avait acquise à Châteaudun par acte devant Raimbert du citoyen F. Coustol à l'acceptation de Jean-Louis Soulier, son fondé de pouvoir, moyennant 65600 livres.

« Auparavant, le 15 mars 1791, devant l'administration du district de Châteaudun, la métairie avait été adjugée au profit du citoyen André Bignon, homme de loi, demeurant à Châteaudun, lequel avait le 21 mars suivant, fait sa déclaration, devant la même administration au profit du citoyen Coustol. Que depuis ce temps-là les biens du Prieuré se dispersèrent petit à petit.

Le 3 octobre 1824, devant Me Barillon, notaire à Cloyes on trouve un partage morcelant les bâtiments du Prieuré et les terres environnantes.

Un autre partage du 16 juillet 1854, devant Me Ripault, notaire à Cloyes, suivi de ventes, morcelait encore ces mêmes immeubles.

Les vieux moines après avoir travaillé en défrichant ces lieux marécageux et infertiles pendant 6 siècles, disparurent par suite de quels événements ?

